

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements

et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

La santé

→ La démographie des professions de santé dans les zones urbaines sensibles au 1^{er} janvier 2007

Indicateurs associés à la santé définis dans la loi du 1^{er} août 2003

Démographie médicale et paramédicale :

- ratio de praticiens médicaux et paramédicaux pour 5 000 habitants en Zus ;
- nombre d'actes par médecin généraliste ;
- nombre de maisons de santé existantes et créées en Zus ;
- nombre de réseaux de santé publique intervenant en Zus.

Accès aux soins :

- ratio entre le nombre de titulaires de la couverture maladie universelle et la population totale ;
- nombre de permanences d'accès aux soins de santé en Zus.

Santé scolaire :

- taux de réalisation des prescriptions de soins à l'issue des bilans de santé scolaire.

Importance des programmes de santé publique :

- part du budget des programmes de santé publique.

La démographie des professions de santé dans les zones urbaines sensibles au 1^{er} janvier 2007

La sous-représentation des professionnels de santé – hors médecins – en zones urbaines sensibles (Zus) est particulièrement prononcée parmi les infirmiers. Elle est en revanche la plus faible chez les pharmaciens d'officine. Les orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes occupent des positions intermédiaires. La prise en compte des professionnels exerçant dans un rayon de 150 mètres autour des Zus contribue cependant à relativiser le déficit de ces quartiers en professionnels de santé par rapport au reste du territoire, notamment pour les infirmiers.

La densité de professionnels de santé est bien moindre en Zus qu'en France métropolitaine

Les résultats portent sur les professionnels de santé au 1^{er} janvier 2007, hors médecins, ces derniers ayant déjà fait l'objet d'une contribution au rapport 2008 (cf. encadré page 187). La densité de professionnels de santé par habitant permet d'évaluer la qualité de l'offre de soins. En Zus, comme sur d'autres échelles de territoire (unités urbaines, France métropolitaine), elle est obtenue en rapportant les effectifs de professionnels de santé décomptés sur cette zone à la population totale de cette zone. Les chiffres de population utilisés sont ceux du recensement 2006¹ (Insee). Le détail de ces densités est disponible par type de professionnels dans le **tableau 3** (en annexe).

Les Zus présentent dans leur ensemble des densités de professionnels de santé par habitant bien moindres que celles observées dans les unités urbaines les abritant ou sur le territoire national (**graphique 1**). La densité de pharmaciens d'officine par habitant en Zus s'élève à 72% de celle relevée dans les unités urbaines abritant ces quartiers. Des professions de santé analysées, c'est celle qui se caractérise par les écarts les plus faibles entre les Zus et leurs agglomérations; cette situation s'explique par la réglementation en vigueur sur l'installation de cette profession, réglementation qui prévoit en moyenne une officine pour 3 000 habitants.

En 2007, la densité d'infirmiers par habitant en Zus représente seulement 37% de celle observée dans leurs unités urbaines.

1. Pour les sages-femmes, on préfère généralement rapporter les effectifs de professionnels au nombre de femmes en âge de procréer (15-49 ans), mais cette donnée n'est pas à ce jour disponible en 2006 sur les Zus.

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

Les écarts sont plus prononcés parmi les orthophonistes dont la densité en Zus représente respectivement 54 % et 69 % de celle observée dans les unités urbaines qui les abritent et sur le territoire métropolitain. Suivent les chirurgiens-dentistes et les masseurs-kinésithérapeutes qui présentent des profils relativement proches.

Enfin, les infirmiers sont particulièrement sous-représentés dans les Zus, avec une densité par habitant en Zus s'élevant respectivement à 37 % et 50 % de celle mesurée dans leurs unités urbaines et en France métropolitaine. Cette sous-représentation est encore plus prononcée parmi les infirmiers psychiatriques.

Les données Adeli sur les professionnels de santé (hors médecins) au 1^{er} janvier 2007

Les données de démographie médicale et paramédicale – médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et professionnels paramédicaux (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.) – sont disponibles à l'adresse d'exercice des professionnels à partir du fichier Adeli (automatisation des listes). Ce fichier recense tous les professionnels de santé qui sont tenus de faire enregistrer leur diplôme auprès de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales de leur département d'exercice. Chaque année, les effectifs des professions de santé réglementées, médicales (médecins, dentistes, sages-femmes) et paramédicales hors les pédicures qui n'ont pas signé de convention avec l'assurance-maladie, sont ainsi répertoriés. Contrairement au cas des médecins (voir article sur la démographie des médecins en Zus au 1^{er} janvier 2007, rapport 2008), les données relatives aux autres professions de santé ne font pas pour l'heure l'objet d'un « redressement » statistique visant à caler les effectifs de professionnels dénombrés dans Adeli à ceux tirés d'autres sources.

Adeli couvre l'ensemble de la France métropolitaine; les données portent à la fois sur les libéraux, les mixtes, et les salariés exclusifs, et incluent les remplaçants. Les effectifs sont présentés au 1^{er} janvier de l'année considérée; il s'agit du nombre de professionnels inscrits à cette date, c'est-à-dire prêts à exercer pendant l'année. Sont exclus de la base les professionnels repérés comme retraités, inactifs ou en recherche d'emploi.

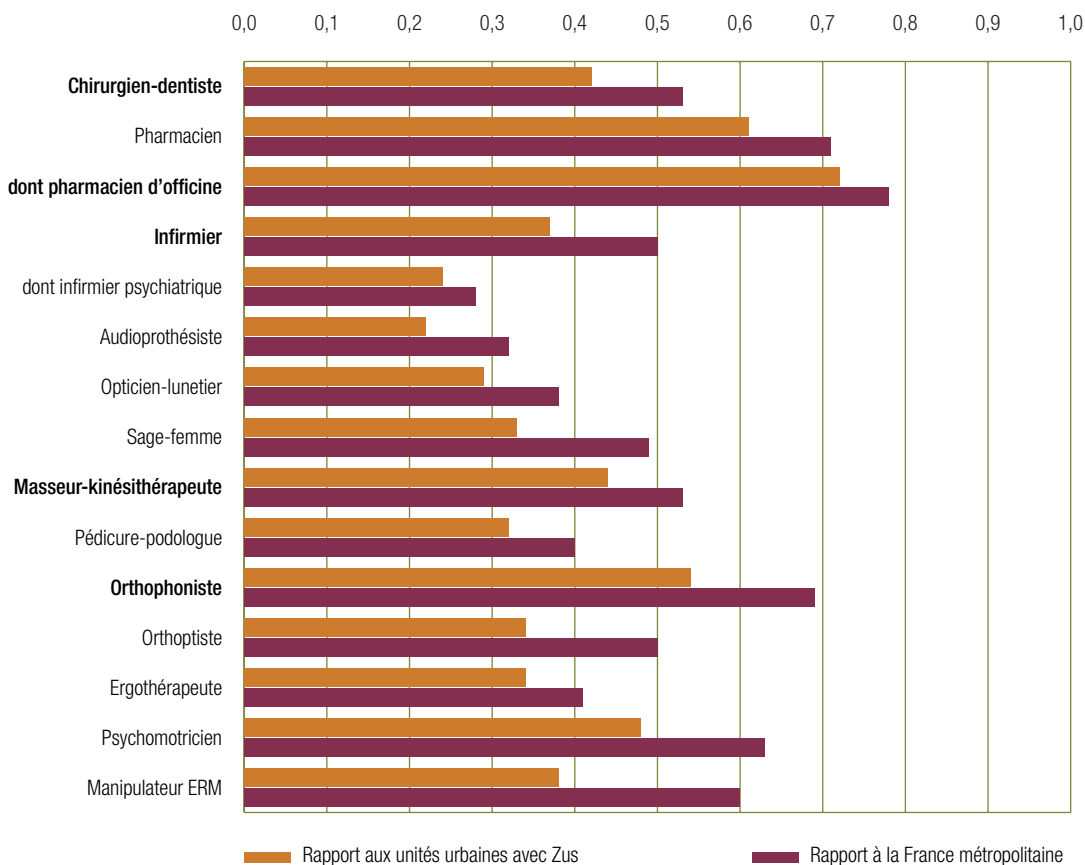
Le fichier Adeli permet ainsi de mobiliser des informations sur les caractéristiques individuelles des 764 039 professionnels de santé – hors médecins – présents sur le territoire national au 1^{er} janvier 2007, mais également sur les 796 065 activités qu'ils exercent, à titre d'activité, principale ou non, à cette date. Le processus de localisation des adresses d'exercice déclarées permet *a priori* une bonne couverture des zones urbaines sensibles de France métropolitaine; en effet, la perte enregistrée dans le décompte des effectifs en Zus – liée aux professionnels de santé dont l'adresse n'a pu être localisée précisément dans la commune (et n'a donc pu être désignée comme en Zus ou hors Zus) – a été estimée comme étant de l'ordre de 5 % à 8 % (voir encadré page 188).

On notera que les résultats présentés ici ne diffèrent pas sensiblement selon que l'on s'intéresse à l'ensemble des activités ou aux seules activités principales déclarées par les professionnels de santé; c'est pourquoi, par souci de simplicité, nous nous limiterons au commentaire de ces dernières.

Enfin, les résultats détaillent l'ensemble des professions de santé (hors médecins). **Nous centrerons notre propos sur les professions de santé qui nous ont semblé les plus importantes dans le cadre de notre problématique, à savoir les pharmaciens (d'officine), les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes.**

Graphique 1

Rapport de la densité des professionnels de santé par habitant en Zus à celle observée dans les unités urbaines ayant des Zus ou en France métropolitaine, au 1^{er} janvier 2007 (activité principale déclarée)



Note de lecture : les données de densité de professionnels de santé par habitant sont calculées en rapportant le nombre de professionnels exerçant dans la zone analysée au 1^{er} janvier 2007 à la population résidant dans cette zone en 2006 (recensement de la population 2006). Les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus et la population résidant en Zus.

Le terme « infirmier psychiatrique » désigne les infirmiers exerçant dans un centre hospitalier spécialisé maladies mentales; le terme « manipulateur ERM » désigne les manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, la densité d'orthophonistes en Zus représente respectivement 54 % et 69 % de celle observée dans les unités urbaines qui les abritent et sur le territoire métropolitain.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), Recensement de la population 2006 (Insee).

Traitement : Onzus – données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Parmi les professions de santé citées ci-dessus, la sous-représentation est souvent plus marquée parmi les femmes (pour les pharmaciens d'officine, masseurs-kinésithérapeutes) et les salariés exclusifs (pour les pharmaciens d'officine, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes). C'est également le cas pour les professionnels exerçant dans les hôpitaux (parmi les infirmiers, orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes). La sous-représentation des professionnels de santé en Zus est, en revanche, souvent moindre parmi les professionnels exerçant en cabinet (chez les infirmiers et

masseurs-kinésithérapeutes), en centre de santé, mais aussi dans les établissements sociaux et ceux pour handicapés (chez les infirmiers et orthophonistes) (**tableau 4** en annexe).

Relativement aux professions de santé évoquées précédemment, les autres professions de santé – audioprothésistes, opticiens-lunetiers, sages-femmes, pédicures-podologues, orthoptistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, manipulateurs d'électroradiologie médicale (ERM) – se caractérisent par des sous-densités encore plus aiguës (**graphique 1**).

La sous-représentation des professionnels de santé (hors médecins) en Zus est particulièrement marquée parmi les femmes, les professionnels exclusivement salariés ou ceux exerçant dans le secteur hospitalier.

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé**
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 1

Âge moyen (en années) des professionnels de santé exerçant en Zus et dans le reste du territoire métropolitain, au 1^{er} janvier 2007 (activité principale déclarée)

	Zus	Zus*	Unités urbaines avec Zus (hors Zus)	France métropolitaine	Écart (en années) entre les Zus et les unités urbaines les abritant (hors Zus)
Chirurgien-dentiste	48,8	48,9	48,2	47,8	+0,6*
Pharmacien	47,2	47,2	46,4	46,3	+0,8***
dont pharmacien d'officine	46,8	46,8	46,2	46,0	+0,6**
Infirmier	43,0	43,1	42,6	43,0	+0,4***
dont infirmier psychiatrique	44,8	45,2	47,2	47,3	-2,4***
Audioprothésiste	48,0	48,2	42,5	42,7	+5,5
Opticien-lunetier	41,9	41,7	38,7	38,8	+3,2**
Sage-femme	44,1	44,3	42,1	42,2	+2,0***
Masseur-kinésithérapeute	43,7	43,7	43,2	42,9	+0,5
Pédicure-podologue	43,5	43,5	41,9	41,1	+1,6*
Orthophoniste	42,8	42,9	43,5	42,8	-0,7
Orthoptiste	39,9	40,4	40,4	40,0	-0,5
Ergothérapeute	35,6	35,9	37,9	37,4	-2,3**
Psychomotricien	40,5	40,5	40,8	40,5	-0,3
Manipulateur ERM	42,2	42,4	42,9	43,0	-0,7

* Données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Note de lecture : le nombre d'étoiles permet de qualifier la significativité de l'écart observé entre l'âge moyen des professionnels mesuré en Zus et celui mesuré dans les unités urbaines abritant ces quartiers (en dehors des Zus). Trois étoiles indiquent que l'écart est significatif au seuil de 1 pour 10000, deux étoiles indiquent une significativité de l'écart au seuil de 1 %, et une étoile indique une significativité au seuil de 5 %.

Le terme « infirmier psychiatrique » désigne les infirmiers exerçant dans un centre hospitalier spécialisé maladies mentales ; le terme « manipulateur ERM » désigne les manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, les pharmaciens d'officine exerçant en Zus avaient, en moyenne, 46,8 ans, contre 46,2 ans parmi ceux exerçant hors Zus dans les unités urbaines abritant ces quartiers. L'écart observé est significatif au seuil de 1 %.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees).

Les professionnels de santé exerçant en Zus ne présentent généralement pas de différence d'âge importante avec ceux exerçant sur le reste du territoire (**tableau 1**). Parmi les cinq professions qui nous intéressent plus particulièrement, les chirurgiens-dentistes, pharmaciens d'officine et infirmiers (à l'exception des infirmiers psychia-

triques) sont un peu plus âgés en Zus que dans le reste des agglomérations accueillant ces quartiers, et cet écart est significatif. Les masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes ne présentent pas de différences d'âges significatives en Zus et hors Zus.

Une offre significative à proximité des Zus

Les effectifs de professionnels de santé en Zus sont approximativement multipliés par deux lorsque l'on inclut les professionnels exerçant à

moins de 150 mètres d'une Zus (cf. les deux dernières colonnes du **tableau 2** pour le détail par profession).

De fait, les effectifs progressent déjà sensiblement, de 34 %, lorsque l'on se place dans un simple périmètre de 10 mètres autour des Zus (**tableau 2**; colonnes 2 et 3), alors que l'on estime que la population ne croît parallèlement que de 3 % (cf. note de lecture du **tableau 2**). Les gains liés aux professionnels hors secteur hospitalier (cabinets individuels, de groupe ou sociétés, etc.) ne se traduisent que par une augmentation de 10 % des effectifs initiaux de professionnels, les 24 % supplémentaires provenant uniquement du secteur hospitalier. L'augmentation peut être réelle, mais elle est égale-

ment susceptible de capter en partie des problèmes de localisation des adresses ou de tracé des périmètres des Zus dans la détermination des effectifs situés strictement en Zus. Dans le cas des professionnels exerçant dans le secteur hospitalier, le phénomène peut être également lié au fait que le tracé des périmètres des Zus évite par construction ce type d'établissement. En outre, le gain d'effectifs ne bénéficie pas uniformément à l'ensemble des Zus; les professionnels de santé relevant du secteur hospitalier nouvellement inclus se concentrent – pour la plupart (83 %) – dans 9 Zus.

Tableau 2
Sous-représentation des professionnels de santé en Zus par rapport aux unités urbaines abritant ces quartiers, au 1^{er} janvier 2007 (activité principale déclarée)

Attention : les données en Zus (x = 0) diffèrent de celles des graphique 1 et tableau 3 (voir note de lecture).

	Rapport de la densité des professionnels de santé par habitant à moins de x mètres d'une Zus à celle observée dans les unités urbaines ayant des Zus					Rapport des effectifs de professionnels décomptés à moins de 150 mètres d'une Zus à ceux décomptés à moins de 10 mètres d'une Zus	Rapport des effectifs de professionnels décomptés à moins de 150 mètres d'une Zus à ceux décomptés dans une Zus
	Zus (x = 0)	x = 10 mètres	x = 50 mètres	x = 100 mètres	x = 150 mètres		
Chirurgien-dentiste	0,45	0,53	0,54	0,54	0,57	1,5	1,9
Pharmacien	0,65	0,76	0,76	0,74	0,75	1,4	1,7
dont pharmacien d'officine	0,77	0,88	0,85	0,82	0,80	1,3	1,5
Infirmier	0,39	0,52	0,61	0,64	0,73	2,0	2,8
dont infirmier psychiatrique	0,24	0,33	0,79	0,72	0,65	2,8	3,9
Audioprothésiste	0,24	0,26	0,27	0,29	0,31	1,7	1,9
Opticien-lunetier	0,28	0,32	0,32	0,32	0,34	1,5	1,8
Sage-femme	0,35	0,54	0,66	0,69	0,82	2,2	3,5
Masseur-kinésithérapeute	0,47	0,57	0,58	0,58	0,63	1,6	1,9
Pédicure-podologue	0,34	0,39	0,40	0,41	0,44	1,6	1,9
Orthophoniste	0,57	0,64	0,63	0,63	0,67	1,5	1,7
Orthoptiste	0,35	0,40	0,39	0,44	0,50	1,8	2,1
Ergothérapeute	0,34	0,48	0,49	0,51	0,59	1,8	2,5
Psychomotricien	0,48	0,56	0,58	0,61	0,64	1,6	1,9
Manipulateur ERM	0,40	0,55	0,61	0,64	0,74	1,9	2,7

Note de lecture : les données de densité de professionnels par habitant à moins de x mètres d'une Zus ont été calculées en rapportant le nombre de professionnels exerçant à moins de x mètres d'une Zus (Zus incluses) à la population résidant à moins de x mètres d'une Zus (Zus incluses) en 1999. Ces données de population ont été reconstituées à partir des données de population à l'Iris (y compris pour x = 0 mètre, pour souci d'homogénéité des traitements) du recensement 1999, en tenant compte de la part de la surface de l'Iris située à moins de x mètres d'une Zus. On notera que les données de population à l'Iris du recensement 2006 ne sont pas disponibles à ce jour. Les données de population 1999 ainsi reconstituées pour les Zus au sens strict (x = 0 mètre) diffèrent donc de celles utilisées pour les densités de professionnels par habitant du graphique 1 et du tableau 3 (en annexe), où les populations ont été établies en 2006 sur périmètre exact des Zus; ceci explique que les résultats puissent ne pas coïncider exactement entre le tableau 2, d'une part, et le graphique 1 et le tableau 3 (en annexe), d'autre part.

Les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus et la population résidant en Zus. Le terme « infirmier psychiatrique » désigne les infirmiers exerçant dans un centre hospitalier spécialisé maladies mentales; le terme « manipulateur ERM » désigne les manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, la densité d'infirmiers par habitant calculée sur une zone allant jusqu'à 10 mètres autour de la Zus s'élève à 52 % de celle mesurée dans les unités urbaines abritant des Zus. Dans les Zus, le nombre d'infirmiers est multiplié par 2,8 quand on inclut ceux exerçant à moins de 150 mètres des Zus.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), recensement de la population 1999 (Insee).

L'emploi

Les entreprises

Les revenus des habitants

L'habitat

Les équipements

La santé

Les établissements et la réussite scolaires

La sécurité et la tranquillité publiques

L'analyse sur des Zus « élargies » à 10 mètres autour du périmètre originel de ces quartiers permet une réduction partielle des écarts de couverture constatés précédemment entre les Zus et leurs agglomérations, ceci pour toutes les professions de santé étudiées (**tableau 2**). Le rapport entre la densité d'infirmiers en Zus et celle des unités urbaines abritant ces quartiers progresse ainsi de 14 points de pourcentage ; elle augmente de 9 à 11 points de pourcentage parmi les chirurgiens-dentistes, pharmaciens, et masseurs-kinésithérapeutes, et de 7 points de pourcentage pour les orthophonistes.

Cette amélioration de l'écart mesuré entre les Zus et leurs unités urbaines est généralement plus modérée parmi les autres professions de santé, qui partaient souvent cependant avec des densités initiales de professionnels en Zus bien moindres ; ainsi, la progression *relative* de la couverture de ces quartiers est, dans l'ensemble, du même ordre parmi toutes les professions (de +10 à +15 %), à l'exception notable des sages-femmes (+57 %) et des infirmiers (+36 %).

Ces résultats indiquent ainsi qu'un nombre significatif de professionnels est installé en bordure des Zus, rendant par là même les estimations de densité de professionnels de santé dans le périmètre strict des Zus délicates, voire éventuellement peu pertinentes. On a donc souhaité élargir le périmètre pris en compte autour des Zus (jusqu'à 150 mètres), dans la qualification de l'offre faite aux populations de ces quartiers (**tableau 2**). Les gains peuvent être évalués à l'aune des effectifs initialement dénombrés (Zus au sens strict) ou ceux dénombrés à moins de 10 mètres d'une Zus afin de nuancer le propos (cf. les deux dernières colonnes du **tableau 2**).

Les effectifs de professionnels en Zus sont approximativement multipliés par deux lorsque l'on inclut les professionnels exerçant à moins de 150 mètres d'une Zus. Parmi les cinq professions qui nous intéressent plus particulièrement – les pharmaciens (d'officine), les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les orthophonistes, la progression la plus marquée concerne les infirmiers (y compris psychiatriques).

Cependant, il faut mettre en regard cette progression des effectifs de professionnels, de celle constatée – sur un territoire équivalent – parmi la population qui vit à proximité immédiate de ces

quartiers, et qui sollicite *a priori* les mêmes professionnels de santé. De fait, la prise en compte de Zus progressivement « élargies » de 10 à 150 mètres autour de leur périmètre originel conduit généralement à un diagnostic de plus en plus favorable quant à la couverture de ces territoires par les professionnels de santé (**tableau 2** ; colonnes 3 à 6). C'est notamment le cas des infirmiers et des masseurs-kinésithérapeutes. En revanche, pour les chirurgiens-dentistes, orthophonistes, infirmiers psychiatriques, et pharmaciens, la progression est déjà enregistrée pour l'essentiel au voisinage le plus immédiat de ces quartiers (de 10 à 50 mètres autour de la Zus). L'exception notable est celle des pharmaciens d'officine, dont l'implantation est cependant réglementée.

Ces éléments ne remettent pas en cause les différentiels – que l'on a pu observer entre professions de santé – dans les écarts de couverture entre les Zus et leurs unités urbaines (**tableau 2**).

La seule exception concerne cependant les infirmiers, caractérisés initialement – parmi les cinq professions de santé qui nous intéressent plus particulièrement – par les écarts de densité les plus élevés entre les Zus et leurs agglomérations : ces derniers connaissent désormais – après la prise en compte d'un périmètre élargi à 150 mètres autour des Zus – les écarts les plus faibles, aux côtés des pharmaciens d'officine.

La réduction de ces écarts ne signifie en aucun cas qu'il y a un rattrapage de la couverture de ces quartiers, relativement à celle observée dans les unités urbaines les accueillant.

Même parmi les pharmaciens d'officine, la densité par habitant mesurée dans un voisinage de 150 mètres autour des Zus continue de s'élever à 80 % de celle observée dans les agglomérations accueillant ces quartiers.

L'ensemble de ces éléments montre qu'il est important, pour appréhender l'offre de soins en Zus, de ne pas couper ces quartiers des territoires qui les entourent. Si les résultats indiquent que les professionnels de santé sont, de façon générale, effectivement peu enclins à exercer sur ces territoires – ce qui est un résultat important, ils sont cependant assez nombreux à s'installer en bordure ou à proximité de ces quartiers (notamment les infirmiers), ce qui contribue à réduire les écarts d'accessibilité aux soins entre les Zus et le reste du territoire.

Un nombre important d'infirmiers exercent à la proximité immédiate des Zus.

Tableau 3

Nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants, dans les Zus et sur le reste du territoire métropolitain au 1^{er} janvier 2007 (activité principale déclarée)

	Zus	Zus*	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
Chirurgien-dentiste	33,9	35,6	85,2	67,5
Pharmacien	77,3	81,8	134,1	114,8
dont pharmacien d'officine	63,9	67,2	93,2	86,2
Infirmier	366,0	394,4	1 065,8	787,3
dont infirmier psychiatrique	20,4	22,5	94,8	81,2
Audioprothésiste	1,0	1,1	4,8	3,3
Opticien-lunetier	9,0	10,5	36,4	27,9
Sage-femme	13,0	14,0	42,3	28,5
Masseur-kinésithérapeute	50,8	53,8	121,3	102,0
Pédicure-podologue	6,9	7,3	22,5	18,0
Orthophoniste	18,3	19,3	36,0	27,9
Orthoptiste	2,1	2,3	6,8	4,6
Ergothérapeute	3,7	4,0	12,0	9,9
Psychomotricien	6,0	6,7	14,0	10,7
Manipulateur ERM	23,2	25,4	66,0	42,1

* Données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Note de lecture : les données de densité de professionnels par habitant sont calculées en rapportant le nombre de professionnels exerçant dans la zone analysée au 1^{er} janvier 2007 à la population résidant dans cette zone en 2006 (recensement de la population 2006).

Les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus et la population résidant en Zus.

Le terme « infirmier psychiatrique » désigne les infirmiers exerçant dans un centre hospitalier spécialisé maladies mentales :

le terme « manipulateur ERM » désigne les manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, on compte 63,9 pharmaciens d'officine pour 100 000 habitants en Zus, contre 86,2 en France métropolitaine.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), recensement de la population 2006 (Insee).

L'emploi
Les entreprises
Les revenus des habitants
L'habitat
Les équipements
La santé
Les établissements et la réussite scolaires
La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 4
Effectifs et répartition des professionnels de santé dans les zones urbaines sensibles
et le reste du territoire métropolitain, au 1^{er} janvier 2007

	Zus	Zus*	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
Population au recensement 2006	4 150 346	4 150 346	33 353 981	61 399 719
CHIRURGIENS-DENTISTES				
Toutes activités	1 535	1 613	31 275	45 089
Activité principale	1 408	1 478	28 417	41 444
Répartition (parmi les activités principales) (en %)				
Femme	34,0	33,9	36,8	36,0
Homme	66,0	66,1	63,2	64,0
Moins de 55 ans	67,3	67,0	69,5	71,0
Plus de 55 ans	32,7	33,0	30,5	29,0
Libéraux et mixtes	87,2	87,1	88,7	91,3
Salariés exclusifs	12,8	12,9	11,3	8,7
Hôpitaux	0,7	0,7	1,4	1,0
Centres de santé	8,1	8,0	6,0	4,7
Cabinets individuels	50,1	49,8	51,3	53,4
Cabinets de groupe ou sociétés	38,4	38,5	38,2	38,7
Prévention	0,6	0,6	0,6	0,4
Autres	2,2	2,4	2,4	1,8
PHARMACIENS D'OFFICINE				
Toutes activités	2 690	2 831	31 512	53 753
Activité principale	2 651	2 791	31 091	52 938
Répartition (parmi les activités principales) (en %)				
Femme	60,4	60,6	67,4	66,7
Homme	39,6	39,4	32,6	33,3
Moins de 55 ans	75,8	75,9	77,6	78,6
Plus de 55 ans	24,2	24,1	22,4	21,4
Libéraux et mixtes	57,7	57,4	53,9	55,7
Salariés exclusifs	42,3	42,6	46,1	44,3

* Données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Note de lecture : les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, sur 1 408 pharmaciens d'officine exerçant en Zus (en activité principale), 34 % sont des femmes.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), recensement de la population 2006 (Insee).

Tableau 4 (suite)
**Effectifs et répartition des professionnels de santé dans les zones urbaines sensibles
et sur le reste du territoire métropolitain au 1^{er} janvier 2007**

	Zus	Zus*	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
Population au recensement 2006	4 150 346	4 150 346	33 353 981	61 399 719
INFIRMIER				
Toutes activités	15 378	16 584	360 571	490 828
Activité principale	15 189	16 370	355 471	483 380
Répartition (parmi les activités principales) (en %)				
Femme	86,0	86,1	87,4	87,2
Homme	14,0	13,9	12,6	12,8
Moins de 55 ans	83,3	82,9	83,0	82,7
Plus de 55 ans	16,7	17,1	17,0	17,3
Libéraux et mixtes	19,3	19,2	9,8	14,0
Salariés exclusifs	80,7	80,8	90,2	86,0
Hôpitaux	66,1	65,3	78,2	73,1
Centres de santé	4,5	4,5	1,3	1,6
Cabinets individuels	11,3	11,3	6,3	8,5
Cabinets de groupe ou sociétés	8,1	8,0	3,5	5,5
Prévention	2,2	2,6	1,7	1,6
Établissements sociaux	3,7	3,6	2,7	4,3
dont établissements pour handicapés	0,5	0,5	0,5	0,8
dont établissements pour personnes âgées	2,0	2,0	1,9	3,1
Entreprises d'intérim	0,4	0,4	2,8	2,2
Autres	3,8	4,3	3,4	3,2
MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE				
Toutes activités	2 316	2 458	44 642	70 554
Activité principale	2 109	2 231	40 475	62 602
Répartition (parmi les activités principales) (en %)				
Femme	39,8	40,0	46,2	45,1
Homme	60,2	60,0	53,8	54,9
Moins de 55 ans	75,5	75,6	77,3	78,4
Plus de 55 ans	24,5	24,4	22,7	21,6
Libéraux et mixtes	85,6	84,8	77,7	79,3
Salariés exclusifs	14,4	15,2	22,3	20,7
Hôpitaux	10,8	11,2	18,4	17,3
Centres de santé	0,9	0,8	0,6	0,4
Cabinets individuels	52,6	52,1	49,2	49,5
Cabinets de groupe ou sociétés	32,7	32,5	28,3	29,6
Prévention	0,2	0,2	0,2	0,2
Établissements sociaux	2,0	2,3	2,1	2,0
dont établissements pour handicapés	1,8	2,0	1,9	1,8
Autres	0,8	0,9	1,1	1,0

* Données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Note de lecture : les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, sur 2 109 masseurs-kinésithérapeutes exerçant en Zus (en activité principale), 39,8% sont des femmes.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), recensement de la population 2006 (Insee).

- L'emploi
- Les entreprises
- Les revenus des habitants
- L'habitat
- Les équipements
- La santé**
- Les établissements et la réussite scolaires
- La sécurité et la tranquillité publiques

Tableau 4 (suite et fin)

Effectifs et répartition des professionnels de santé dans les zones urbaines sensibles et sur le reste du territoire métropolitain au 1^{er} janvier 2007

	Zus	Zus*	Unités urbaines avec Zus	France métropolitaine
Population au recensement 2006	4 150 346	4 150 346	33 353 981	61 399 719
ORTHOPHONISTE				
Toutes activités	946	1 005	14 619	21 011
Activité principale	760	803	11 998	17 135
Répartition (parmi les activités principales) (en %)				
Femme	95,3	95,3	96,2	96,0
Homme	4,7	4,7	3,8	4,0
Moins de 55 ans	79,7	79,6	78,6	80,4
Plus de 55 ans	20,3	20,4	21,4	19,6
Libéraux et mixtes	76,6	75,6	76,7	79,1
Salariés exclusifs	23,4	24,4	23,3	20,9
Hôpitaux	5,3	5,6	8,4	7,8
Centres de santé	1,4	1,5	1,0	0,7
Cabinets individuels	53,6	52,8	56,2	57,9
Cabinets de groupe ou sociétés	22,5	22,3	20,0	20,6
Prévention	1,1	1,1	0,9	0,7
Établissements sociaux	15,0	15,2	12,1	11,1
dont établissements pour handicapés	15,0	15,2	11,9	10,8
Autres	1,2	1,4	1,5	1,2

* Données Zus après imputation (voir encadré page 188).

Note de lecture : les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus.

Lecture : au 1^{er} janvier 2007, sur 760 orthophonistes exerçant en Zus (en activité principale), 4,7 % sont des hommes.

Source : fichier Adeli des professions de santé au 1^{er} janvier 2007 (Drees), recensement de la population 2006 (Insee).

La démographie des médecins au 1^{er} janvier 2007

Éléments complémentaires

Le rapport 2008 présentait des résultats comparables à ceux exposés dans le présent article, mais relatifs à l'ensemble des médecins. Seule la prise en compte des médecins exerçant au voisinage des quartiers Zus avait donné lieu à une présentation quelque peu différente. Les résultats y étaient effectivement présentés sous la forme de la « part de médecins exerçant à moins de x mètres d'une Zus, dans le total des médecins exerçant dans les unités urbaines abritant des Zus ». Mais cette part n'était pas mise en regard de la population résidant sur ces périmètres élargis autour des Zus.

Si l'on souhaite une approche similaire à celle exposée dans le présent rapport – à savoir le ratio de la

densité de professionnels à moins de x mètres d'une Zus à la densité de professionnels des unités urbaines avec Zus (**tableau 2**) –, il suffit de rapporter les résultats du précédent rapport à la « part de la population résidant à moins de x mètres d'une Zus, dans le total de la population résidant dans les unités urbaines avec Zus ». Ces éléments sont disponibles à partir du recensement de 1999, avec une méthodologie identique à celle détaillée en note de lecture du **tableau 2**. Les parts de population résidant en Zus en question sont 11,1 % pour x = 0 mètre, 11,4 % pour x = 10 mètres, 13,2 % pour x = 50 mètres, 14,6 % pour x = 100 mètres et 16,2 % pour x = 150 mètres.

La géolocalisation des professionnels de santé en Zus

La géolocalisation des adresses déclarées par les professionnels de santé a permis de retrouver 27 790 adresses en Zus sur un total de 406 668 adresses* situées dans des communes avec Zus. Cependant, un peu moins de 7 % de ces 406 668 adresses n'ont pu être localisées précisément au sein des communes, le nom de la voie n'ayant pas été reconnu. À ces dernières, il faut ajouter un peu plus de 2 % d'adresses supplémentaires dont la voie est connue, mais pas le numéro, et qui se situent dans des voies incluses – en partie – en Zus; l'adresse a été en conséquence placée en milieu de voie mais sa localisation reste donc incertaine. Ces quelque 9 % d'adresses n'ont donc pas pu être attribuées avec certitude en Zus ou hors Zus. Les premières contribuent à sous-estimer les effectifs de professionnels de santé exerçant en Zus, mais elles sont également potentiellement sources de biais si ces professionnels non repérés présentent des profils différents de ceux du reste de la base. Pour estimer, et éventuellement lever, ces incertitudes, nous avons implémenté un modèle d'imputation des professionnels de santé en Zus par prédiction. Des régressions logistiques expliquant l'exercice en Zus des activités des professionnels de la base, en fonction :

- des caractéristiques individuelles du professionnel : âge, sexe, situation professionnelle (libéraux et mixtes, salariés exclusifs);
- des caractéristiques de l'activité déclarée à cette adresse : nature de l'activité exercée (principale ou non), secteur d'activité (hôpitaux, centres de santé, cabinets individuels, cabinets de groupe ou sociétés, prévention, établissements sociaux, établissements pour handicapés, établissements pour personnes âgées, pharmacies d'officine, etc.);
- des caractéristiques de la commune (taille, densité de population, revenu moyen);
- des caractéristiques de la ou des Zus** que cette commune abrite (taille, densité de population, revenu moyen);

ont été implémentées séparément sur quatre catégories de professionnels : chirurgiens-dentistes, pharmaciens, infirmiers, autres. Les caractéristiques de la Zus ont été également introduites relativement à celle de la commune (rapport de la densité de population de la Zus à celle de sa commune, etc.); en particulier, l'introduction de la part de la population de la commune résidant en Zus permet de mesurer l'écart à la situation de référence, où la densité de professionnels de santé par habitant en Zus serait du même ordre que celle de sa commune.

Les quatre modèles ont été lancés sur les seuls professionnels de santé dont les adresses sont connues précisément (au numéro près); sur les quatre catégories de professionnels analysées, le modèle obtenu est de bonne qualité avec plus de 70 % de paires concordantes et un peu moins de 30 % de paires discordantes. Dans chaque cas, le modèle permet d'attribuer à chacune des adresses restantes une probabilité d'être en Zus et d'en déduire les erreurs potentielles par omission de ces adresses.

Ce modèle conduirait à affecter 2 113 adresses supplémentaires en Zus – issues des 7 % d'adresses n'ayant pas été localisées du tout – aux 27 790 activités déjà repérées en Zus, soit une augmentation de 7,6 % des effectifs. Ensuite, pour les 2 % d'adresses litigieuses – situées sur des voies couvertes en partie par des Zus – le modèle conduirait, au contraire, à retirer 562 adresses en Zus à celles initialement décomptées en Zus sur ces voies, soit une diminution de 2 % par rapport aux effectifs initiaux (27 790). Au total, hors imputation, les adresses problématiques seraient donc responsables d'une sous-estimation de l'ordre de 5 % à 8 % des effectifs en Zus, et donc également des densités de professionnels de santé associées.

* Chacune de ces adresses correspond à une activité déclarée par un professionnel de santé (hors médecins).

** Dans les communes avec plusieurs Zus, on a construit une Zus fictive dont les caractéristiques prennent les valeurs moyennes de celles de l'ensemble des Zus de la commune (moyenne pondérée par la surface occupée par chacune de ces Zus au sein de cette commune).